



Opinion

Baklinski : La foi sous attaque... quelles seraient les conséquences si Ottawa supprimait l'exemption fiscale des œuvres de charité religieuses

La foi sous attaque... une proposition fédérale qui pourrait anéantir 32 000 œuvres de charité religieuses.

[Traduction de Campagne Québec-Vie]

Le gouvernement fédéral a récemment reçu une proposition d'un comité visant à retirer aux organisations religieuses, y compris les organisations chrétiennes, leur statut d'organisme de bienfaisance. Une telle mesure, si elle était adoptée, viserait les fondations mêmes des communautés de foi de notre pays et les détruirait complètement. Cette mesure affecterait également d'autres organisations religieuses qui revendiquent le statut d'organisme de bienfaisance, qu'elles soient juives, musulmanes ou d'une autre religion. [...]

Quelle est exactement cette proposition et comment est-elle devenue une recommandation fédérale ?

Quelques jours avant Noël, un rapport du Comité des finances a été discrètement déposé à la Chambre des communes. Ce rapport demandait au gouvernement du Canada de mettre en œuvre des centaines de recommandations dans le cadre du budget fédéral de 2025. De façon alarmante, deux recommandations du rapport du 13 décembre suggéraient que le gouvernement retire le statut d'organisme de bienfaisance aux organisations religieuses et aux organisations pro-vie.

Parmi les plus de 400 recommandations du comité, deux, les recommandations 429 et 430, proposaient respectivement que le gouvernement :

1. « Ne fournisse plus le statut d'organisme de bienfaisance aux organisations anti-avortement, » et
2. « Modifie la Loi de l'impôt sur le revenu pour fournir une définition de la charité qui exclurait le "progrès de la religion" comme un objectif de bienfaisance. »

L'Association humaniste de la Colombie-Britannique, une organisation qui milite pour les objectifs des athées et agnostiques et qui affirme qu'on « peut être bon sans Dieu, » s'est attribué le mérite, au début de janvier, d'avoir soumis ces recommandations en juillet dernier. Ce n'est pas surprenant qu'une organisation anti-Dieu ait soumis de telles recommandations. Ce qui est surprenant, cependant, c'est qu'un comité gouvernemental ait inclus de telles propositions anti-chrétiennes dans son rapport.

Les conséquences désastreuses de la mise en œuvre

Le comité était composé de membres de tous les principaux partis politiques, qui, apparemment, ont soutenu ces recommandations. Bien que le Parti conservateur ait émis une opinion dissidente dans le rapport, il n'a pas mentionné ou opposé ces recommandations concernant le statut d'organisme de bienfaisance.

Le père Raymond J. de Souza n'exagérait pas dans un article du *National Post* du 29 décembre, lorsqu'il affirmait que ces propositions, si elles étaient adoptées, entraîneraient « l'anéantissement du secteur caritatif » à travers le Canada.

Plus de 40 % des organismes de bienfaisance enregistrés au Canada œuvrent au progrès de la religion. Si ces 32 000 œuvres de charité religieuses — y compris les églises et les groupes religieux qui gèrent des soupes populaires, des refuges, des foyers pour réfugiés et des banques alimentaires — perdaient soudainement leur statut d'organisme de bienfaisance, elles seraient obligées, selon la loi canadienne, de payer une taxe de révocation égale à 100 % de la valeur des actifs restants de l'organisation.

La seule façon d'éviter cette taxe serait que l'organisation transfère tous ses actifs restants à un autre organisme de bienfaisance enregistré, qui, dans ce scénario, ne serait pas d'inspiration chrétienne, une option que la plupart des organismes de bienfaisance chrétiens préféreraient éviter.

Pour comprendre à quel point cela serait dévastateur, il est essentiel de savoir que cette taxe de révocation capture effectivement la totalité de la valeur des bâtiments, des propriétés, des fonds et autres actifs (comptes bancaires, épargnes, investissements, véhicules, équipements, mobiliers, etc.)

du groupe religieux, garantissant qu'ils ne peuvent pas simplement rester dans l'organisation ou être utilisés à des fins non caritatives.

Par exemple, imaginez qu'une église enregistrée comme organisme de bienfaisance possède un bâtiment d'une valeur de 1 million de dollars, dispose de 100 000 \$ en épargnes et possède des équipements et des mobiliers d'une valeur de 50 000 \$. Dans ce cas, si son statut était révoqué, la taxe de révocation s'élèverait à 1 150 000 \$, une somme que l'église devrait payer à l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour conserver la propriété de ses actifs — une tâche pratiquement impossible à accomplir, sauf peut-être grâce à un prêt privé ou à une campagne de financement communautaire.

Si le groupe religieux ou l'église est incapable de payer la taxe de révocation, l'ARC a le pouvoir de saisir et de liquider tous les actifs pour satisfaire la dette fiscale. Étant donné qu'il est probable que la plupart des groupes religieux ne pourront pas payer cette taxe par le biais d'un prêt ou d'une autre forme d'assistance financière, leurs propriétés, bâtiments et actifs seraient saisis par le gouvernement. [...]

La mobilisation des groupes chrétiens

Les groupes chrétiens au Canada commencent déjà à tirer la sonnette d'alarme face à ces propositions.

L'Alliance évangélique du Canada a averti que cette proposition, si elle était adoptée, aurait « un impact de grande envergure et dévastateur — sur les organismes de bienfaisance religieux, sur les personnes qu'ils servent et sur la société canadienne », ajoutant que cette mesure « déstabiliserait le secteur caritatif au Canada. »

L'Alliance juridique chrétienne exhorte le gouvernement à « abandonner » la proposition, déclarant que, si elle était adoptée, « les conséquences seraient désastreuses. »

Tout ce qui pourrait arriver aux œuvres caritatives chrétiennes indispensables de notre pays pourrait également arriver aux organismes de bienfaisance pro-vie si ces mesures sont adoptées.

Un appel urgent à l'action

Il est absolument crucial que celui ou celle qui dirigera le gouvernement fédéral lorsque ces propositions seront étudiées les rejette résolument, pour le bien de notre pays et de ses citoyens.

Si vous êtes préoccupé par cette attaque contre le christianisme dans notre pays, il est urgent que vous contactiez votre député et exigiez qu'il s'oppose à ces propositions. Vous pouvez trouver les coordonnées de votre député local sur le site de la Chambre des communes.

On dit souvent que la seule chose nécessaire pour que le mal triomphe est que les hommes de bien ne fassent rien. **Le moment d'agir, c'est maintenant.** C'est le moment de faire entendre votre voix et de faire une différence.

Le Canada est une nation chrétienne fondée sur la suprématie de Dieu. Notre pays vaut la peine d'être sauvé. Dans notre hymne national, nous chantons [dans la version anglaise de l'hymne national canadien] : « **Que Dieu protège notre pays, libre et glorieux !** »

C'est maintenant le moment pour les patriotes qui aiment Dieu et leur patrie de faire de cet hymne une prière pour sauver notre Canada.

Pete Baklinski est le directeur des communications de la **Coalition nationale pour la vie**, l'organisme pro-vie national du Canada. Il détient une maîtrise en théologie et vit en Ontario avec son épouse Erin et leurs neuf enfants.

Source originale : <https://www.westernstandard.news/opinion/baklinski-faith-under-fire-what-it-would-mean-if-ottawa-endedreligious-charitable-tax-exemption/61310>

Traduit par Campagne Québec-Vie. Reproduit avec permission.